

Inscriptions scolaires

2023/2024

Du 6 mars
au 9 mai

sur l'appli Metz'Péri,
sur Mon Espace Famille
ou en mairie de quartier

Enfants nés en 2020 entrant en maternelle,
CP et nouveaux arrivants



Sont concernés :

- Les enfants nés en 2020 qui feront leur entrée en maternelle
- Les enfants de 2 ans (sous conditions particulières), domiciliés dans les secteurs classés en Réseau d'éducation prioritaire (REP) sous réserve de l'accord du directeur d'école et des places disponibles
- Les enfants qui entrent en CP
- Les nouveaux arrivants

Demande de dérogation

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente n'appartenant pas au secteur scolaire défini par la Ville de Metz ou vous êtes domicilié(e)s dans une commune extérieure et vous voulez scolariser votre enfant dans une école de Metz ?

À titre exceptionnel et sous réserve des critères prévus par le Code de l'Éducation, des demandes de dérogation à la carte scolaire peuvent être étudiées. Celles-ci doivent être adressées, avant le 9 mai dernier délai, en ligne sur Mon Espace Famille (metz.fr/monespacefamille) ou par courrier : Mairie de Metz, service Territoires éducatifs, BP 21025, 57036 Metz Cedex 01,

ou déposées au pôle éducation de la Ville de Metz, 144 avenue de Thionville à Metz.

Le dossier est disponible dans les écoles, dans les mairies de quartier, à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sur Mon Espace Famille.

ATTENTION: les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Inscription au périscolaire

- Pour le périscolaire du matin et la restauration, rendez-vous sur l'appli Metz'Péri, sur la plateforme Mon Espace Famille, ou en mairie de quartier.
- Pour le périscolaire du soir et du mercredi matin, prenez directement contact auprès de l'association périscolaire de votre secteur : retrouvez toutes les coordonnées sur Metz'Péri ou sur Mon Espace Famille.

Étape 1

Sur l'appli Metz'Péri
OU sur Mon Espace Famille
OU en mairie de quartier (uniquement sur rendez-vous)

PIÈCES À FOURNIR - ORIGINAUX

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé
- En cas de séparation des familles :
- Ordonnance de non conciliation ou jugement de divorce
 - Attestation de non opposition à l'inscription et photocopie de la carte d'identité des deux parents

Étape 2

À l'école (uniquement sur rendez-vous)

PIÈCES À FOURNIR - ORIGINAUX

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

- Certificat d'inscription remis en ligne ou en mairie
- Carnet de vaccination
- Tout autre document demandé par le directeur lors de votre prise de rendez-vous par téléphone

La semaine de votre enfant

	Lundi	Mardi	Mercredi
7h30 - 8h30	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN		PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI MATIN 7h30 - 12h
8h30 - 11h45	TEMPS SCOLAIRE		
11h45 - 13h45	PAUSE MÉRIDIENNE restauration et animations		Fin du périscolaire à 12h sans restauration scolaire
13h45 - 16h30	TEMPS SCOLAIRE		Lien possible avec les mercredis éducatifs associatifs prévoyant un temps de restauration
16h30 - 17h30	AIDE AUX DEVOIRS ou PÉRISCOLAIRE DU SOIR		
17h30 - 18h45	PÉRISCOLAIRE DU SOIR		





Temps scolaire obligatoire



Temps périscolaire facultatif

Jeudi	Vendredi	Géré par	Les intervenants
	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN	Ville de Metz	ATSEM Agents d'encadrement
	TEMPS SCOLAIRE	Association	Directeur de l'accueil collectif de mineurs et animateurs
		Éducation nationale	Directeur, enseignants
PAUSE MÉRIDIENNE restauration et animations		Ville de Metz	Responsables de restaurants, adjoints pédagogiques, agents d'encadrement et ATSEM
TEMPS SCOLAIRE		Éducation nationale	Directeur, enseignants
AIDE AUX DEVOIRS ou PÉRISCOLAIRE DU SOIR	PÉRISCOLAIRE DU SOIR	Ville de Metz	Enseignants ou agents formés
PÉRISCOLAIRE DU SOIR		Association	Directeur de l'accueil collectif de mineurs et animateurs



Pour trouver l'association périscolaire de votre secteur, rendez-vous sur [Mon Espace Famille metz.fr/monespacefamille](http://metz.fr/monespacefamille) ou sur l'appli Metz'Péri.

Tout savoir sur Mon Espace Famille et l'appli Metz'Péri

Mon Espace Famille est une plateforme unique et indispensable pour l'information, l'inscription, la réservation et le paiement (périscolaire, aide aux devoirs, restauration...).

Mon Espace Famille c'est:

- Toutes les actualités des écoles maternelles et élémentaires, de la Ville de Metz.
- Les informations pratiques et les contacts pour les inscriptions, les adresses des écoles, les lieux et les tarifs périscolaires...

La création d'un espace personnel sur Mon Espace Famille est obligatoire pour:

- Incrire son enfant et réserver les activités périscolaires et la restauration scolaire.
- Modifier ses réservations.
- Signaler une absence sur les temps périscolaires et la restauration scolaire.

Grâce à la création d'un espace personnel vous pouvez également:

- Visualiser les consommations des activités périscolaires.
- Payer les factures (avis de sommes à payer édités par le Trésor Public) des activités périscolaires (matin, restauration, soir et mercredi matin).



Rendez-vous sur Mon Espace Famille:
metz.fr/monespacefamille



Pensez à l'appli Metz'Péri

Cette application mobile vous permet de réserver les activités périscolaires et la cantine de votre enfant sans avoir à passer par le site internet. Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à vous y connecter avec les identifiants de votre compte « Mon Espace Famille ».

Pour vous aider à créer votre espace personnel sur Mon Espace Famille ou à télécharger l'application mobile Metz'Péri, les conseillers numériques de la Ville de Metz sont à votre disposition sur rendez-vous dans votre mairie de quartier.

Plus d'infos sur metz.fr ou en appelant
Allo Mairie : 0800 891 891 (service et appel gratuits).





Votre contact

Le Pôle Éducation se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous
orienter vers votre référent de territoire.

03 87 55 84 15 ou **03 87 55 52 89**

education@mairie-metz.fr



Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits



metz.fr/monespacefamille